



**CRÉDIT AGRICOLE
ATLANTIQUE VENDEE**

Banque et Assurances

CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs

d'investissement, devant être autorisé (ou autorisé)

par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires

du 28 mars 2008

Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée – Société Coopérative à Capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – 440 242 469 RCS Nantes – Société de courtage d'assurance – N°TVA FR 57 440 242 469 – Siège social : Route de Paris – 44949 Nantes Cedex 9

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 31 janvier 2008

2 158 CCI, représentant 0,16 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,03 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF et conclu avec la Société de Bourse Portzamparc demeurant à Nantes.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat et prix minimum de vente

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 1 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 13 394 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)
Libellé : CCI du Crédit Agricole Atlantique Vendée
Code ISIN : FR 0000185506

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 200 € par CCI.

4 – Prix minimal de vente

La vente de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix minimal fixé par l'assemblée, soit 50 € par CCI.

V – **Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008, soit jusqu'au 30 septembre 2009.

VI – **Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 26 mars 2007 au 31 janvier 2008**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 26 mars 2007 : 0,11 % du nombre de CCI et 0,02 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 26 mars 2007 : 1 524 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 janvier 2008 : 2 158 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 31 janvier 2008 : 183 430 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 janvier 2008 : 183 430 €

Période allant du 26 mars 2007 au 31 janvier 2008	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	2 172	1 538	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	2 172	1 538		
Cours moyen de la transaction	107,91	112,85		
Montants (en €)	234 380,52	173 563,30		